Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20171117-DEL2017117-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 1

N°DEL2017117

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du

Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Objet : Rénovation et mise aux normes du cinéma « Le Parterre » – Attribution du marché

Le 17 NOVEMBRE 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 10 NOVEMBRE 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Catherine AUBERT, par Nicolas LECOT à Aude BOQUET, par Brigitte ZINS à Jean-Jacques DULONG, par Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, par Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Didier LECRENAIS :

Le Conseil municipal du 3 mars 2017 a décidé de confirmer le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du cinéma « Le Parterre » à Dourdan et d'engager une procédure de consultation pour cette délégation, dont le résultat sera présenté en décembre prochain.

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé le 28 septembre dernier de rénover le cinéma « Le Parterre » et de le mettre en conformité PMR, en autorisant Madame la Maire à déposer une autorisation de travaux.

Une consultation a donc été lancée pour des travaux de rénovation et de mise en conformité du cinéma « Le Parterre ».

Le marché est alloti de la manière suivante :

Lot n°1 : Installation de chantier - Gros œuvre – Carrelage faïence
Lot n°2 : plâtrerie – menuiseries intérieures - Faux plafonds
Lot n°3 : Fauteuils de cinéma
Lot n°4 : Menuiseries extérieures
Lot n°5 : Electricité
Lot n°6 : Plomberie – Chauffage - ventilation
Lot n°7 : Peinture et sols souples

Les travaux débuteront au 1er janvier 2018 pour une durée de 4 mois.

Le montant prévisionnel des travaux, estimé par le maître d'œuvre (cabinet EGC Bâtiment) est de 251 587,80€ HT soit 301 905,36 €TTC.

A l'issue de la procédure de marché public, 18 sociétés ont présenté une offre dans les délais :

Société MUSSIDAN SIEGES	LOT 3
Société KLESLO	LOT 3
Société SEGE	LOT 5

Société L.T.E.	LOT 5
Société TECHNIC BAIE	LOT 4
Société AP2R	LOT 7
Société LE PLATRE	LOT 2
Société P.P.N.	LOT 7
Société DESTAS & CREIB	LOT 1
Société GILLARD	LOT 1
Société BOUGET	LOTS 2 ET 7
Société EIFFAGE ENERGIE THERMIE	LOT 6
Société PEINTECHNIC	LOT 7
Société SOFEGI	LOT 2
Société SIGNATURE	LOT 3
Société TEP	LOT 2
Société M.C.P.	LOT 1
Société SAMIA	LOT 3

Le lot n°3 (achat de fauteuils de cinéma) a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Une consultation va être relancée pour ce lot.

Le nouveau montant prévisionnel des travaux, sans le lot n°3 est donc de 189 637,80€ HT soit 227 565,36 € TTC.

La consultation a fait l'objet d'une négociation technique et financière.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre, le cabinet EGC Bâtiment.

Après négociation et analyse des différentes offres, il s'avère que :

- l'offre de la société GILLARD est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1,
- l'offre de la société BOUGET est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°2,
- l'offre de la société TECHNIC BAIE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°4,
- l'offre de la société SEGE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°5,
- l'offre de la société EIFFAGE ENERGIE THERMIE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°6,
- l'offre de la société PEINTECHNIC est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°7.

Le montant des travaux s'élève à 194 034,72 €HT soit 232 841,66 €TTC, soit +2% par rapport à l'estimation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux et Développement durable» du 7 novembre 2017,

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée supérieure à 90 000 €, en application de l'article 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité et sur le BOAMP,

Considérant que 19 offres ont été enregistrées,

Considérant que le lot n°3 (achat de fauteuils de cinéma) a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,

Considérant que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix,

Considérant que le rapport d'analyse des offres a été réalisé par le maître d'œuvre, le cabinet EGC Bâtiment et que celui-ci est tenu à disposition des Conseillers Municipaux auprès du service Marchés Publics en Mairie,

Considérant que le classement inscrit dans le rapport d'analyse des offres a été validé par le représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant que les offres proposées par les sociétés citées ci-avant sont les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** le lot n°1 du marché à la société GILLARD sise 51 rue des Mares - 91530 Saint-Chéron, pour un montant de 55 000,00 €HT soit 66 000,00 €TTC,
- **d'attribuer** le lot n°2 du marché à la société BOUGET sise ZI, 33 avenue de la commune de Paris - 91220 Brétigny sur Orge, pour un montant de 40 922,00 €HT soit 49 106,40 €TTC,
- **d'attribuer** le lot n°4 du marché à la société TECHNIC BAIE sise ZA du Parc – 4 rue Léonard de Vinci - 91220 Le Plessis-Pate, pour un montant de 19 000,00 €HT soit 22 800,00 €TTC,
- **d'attribuer** le lot n°5 du marché à la société SEGE sise 9 avenue des Grenots --91150 Etampes, pour un montant de 24 983,00 €HT soit 29 979,60 €TTC,
- **d'attribuer** le lot n°6 du marché à la société EIFFAGE ENERGIE THERMIE Ile de France Agence de Morangis sise 167, Avenue Charles de Gaulle – 91420 Morangis, pour un montant de 29 499,99 €HT soit 35 399,99 €TTC,
- **d'attribuer** le lot n°7 du marché à la société PEINTECHNIC sise ZAC de la Mare du Milieu - 3 rue Ampère - 91630 Guibeville, pour un montant de 24 629,73 €HT soit 29 555,68 €TTC,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou Monsieur l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés y compris les avenants inférieurs à 10 % du montant de ces marchés,
- **de dire** que les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire le 27 NOV. 2017

- **Publié le :**
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)

Maryvonne BOQUET